

Objet : Dispositifs d'accompagnement pour assurer une continuité pédagogique pendant la période d'éloignement des élèves de l'établissement.

Lors de son allocution aux français le 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 Mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, dans le contexte de l'épidémie COVID 19. Les élèves vont poursuivre leurs apprentissages à domicile, avec l'aide et le soutien de leurs professeurs, et en s'appuyant sur les outils nationaux, ainsi que ceux délivrés dans notre académie.

La mesure d'éloignement vise à limiter la diffusion de la maladie causée par le Coronavirus. Cette mesure de fermeture ne constitue évidemment pas le début d'une nouvelle période de vacances scolaires.

Votre enfant va en effet bénéficier pendant la période d'éloignement de l'établissement d'une continuité pédagogique. Cette continuité permet de préserver un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'en faire acquérir de nouvelles, en gardant les objectifs d'une année scolaire ordinaire.

Pour votre enfant, l'équipe pédagogique de l'établissement a décidé que la continuité pédagogique est mise en place de la manière suivante :

Pendant cette période, il est demandé aux élèves :

- De se connecter 2 fois par jour sur PRONOTE pour consulter le cahier de textes où les professeurs donneront leurs consignes et communiqueront avec leurs élèves. Le cahier de textes fera référence à des documents qui seront mis à disposition des élèves sur PRONOTE via l'ENT « lyceeconnecté » pour le lycée, PRONOTE pour le collège.
- D'accuser réception des messages reçus
- D'organiser leur emploi du temps sur la semaine et d'être présents aux différents rendez-vous numériques prévus. C'est sur certains créneaux de cet emploi du temps que les enseignants contacteront les élèves pour des vidéo-projections, des forums de discussion et de partages de documents, en fonction du choix des différentes équipes pédagogiques
- De déposer dans les temps le travail demandé par les professeurs pour la correction
- De contacter les professeurs s'ils ont besoin d'informations supplémentaires
- D'être solidaires avec leurs camarades pour échanger des informations ou aider à l'utilisation de certains logiciels.

Pour les élèves ne disposant pas d'un accès à Internet, les familles doivent se signaler très rapidement auprès de nous. Les documents, activités ou travaux à réaliser, seront préparés par nos soins et les familles pourront venir les récupérer à l'accueil de la cité scolaire, après avoir pris RDV par téléphone au 05.53.02.47.00

Lundi, je vous transmettrai « une foire aux questions » susceptible d'apporter des réponses à vos éventuelles interrogations. Vous pouvez aussi contacter l'établissement par téléphone ou par mail :

Collège : ce.0241043d@ac-bordeaux.fr

Lycée : ce.0240025x@ac-bordeaux.fr

Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de tous, et particulièrement de l'équipe pédagogique de l'établissement pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité, au service des progrès de tous les élèves.

Bien cordialement

Le Proviseur
Marie-Anne SÉNÉJOUX